

110^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2021
PV DU C.E du 28 Octobre 2021 **Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

Le 28 Octobre 2021, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC (C.E) a tenu sa 110^{ème} réunion dans la salle « S.E Prof. Mulumba Lukoji » du Ministère du Plan à Kinshasa-Gombe.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

La vérification du quorum indique que ce dernier est atteint. En conséquence, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré.

Les différents collègues sont représentés de la manière ci-après :

Institutions publiques :

1. SEM Christian MWANDO NSIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan et Président du C.E, présent ;
2. SEM Madame Antoinette SAMBA KALAMBAY, Ministre des Mines, 1^{ère} Vice-Président du CE, présente ;
3. Michel MULONGO, Directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre, présent.
4. Marcellin BILOMBA, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, présent
5. Honorable François NZEKUYE, Point Focal Assemblée Nationale, présent.

Membres ayant donné mandat :

6. SEM Eve BAZAIBA, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Président du CE, représentée par Monsieur Yves KITUMBA, Directeur de Cabinet ;
7. SEM Didier BUDIMBU, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur Lassiry KITENGE, Conseiller.

Entreprises Extractives :

8. Monsieur KASONGO Bin NASSOR, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
9. Monsieur Robert MUNGANGA, Délégué des entreprises minières publiques, Membre, présent ;
10. Madame Yvonne MBALA, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
11. Monsieur SIMON TUMA-WAKU, Délégué des Entreprises Minières, Membre, présent en visio-conférence.

Société Civile :

12. Monsieur Jean Claude KATENDE, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
13. Monsieur Albert KABUYA, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;
14. Madame Nicole BILA, Déléguée de la Société civile, Membre, présente ;
15. Monsieur Jimmy MUNGURIEK, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;

Sont absents ou empêchés :

1. SE Monsieur Nicolas KAZADI, Ministre des Finances, Membre ;
2. Hervé MOJ NDUMB, Directeur de cabinet adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques, Membre.

Invité : Monsieur Fabien MAYANI, Centre Carter, Projet Makuta ya Maendeleo.

Le secrétariat de la réunion est assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC (CN).

Ont également pris part à cette réunion comme observateurs, les experts des ministères sectoriels et les experts du Secrétariat Technique de l'ITIE (ST).

II. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION.

Après le mot de bienvenue, le Président accorde la parole au CN pour présenter l'ordre du jour. Après présentation, le Président demande s'il y a un ou des points que les membres voudraient faire inscrire à l'ordre du jour, avant que l'on ne l'adopte.

Un membre propose que soit inscrit dans les divers, un point relatif à la publication des résultats de recrutement des experts Consultants du ST de l'ITIE-RDC.

Reprenant la parole, le Président estime qu'il n'était pas nécessaire que ce point soit inscrit dans les divers du fait qu'à la réunion précédente du C.E, cette question avait été longuement débattue. Il poursuit en disant que si le membre pense qu'il faut y revenir alors qu'il en fasse part au ST pour l'inscrire comme point à l'ordre du jour à la prochaine réunion du CE.

Ainsi, l'ordre du jour adopté comporte les points ci-après :

- (1) Adoption du PV du C.E du 29 Septembre 2021**
- (2) Etat des lieux de la mise en œuvre du PTT 2021-2023 de l'ITIE-RDC**
 - Rapport sur l'évaluation de l'exécution du Projet SICOMINES
 - Rapport sur l'état des lieux de la gestion et de la répartition de la Redevance Minière ainsi que de la rétrocession des recettes de Catégorie B aux provinces pétrolières productrices ;
 - Rapport du GTT sur le rapport du consultant portant l'état des lieux de la divulgation des contrats ;
 - Rapport du GTT sur le Manuel des procédures de gestion du ST.
- (3) Etat d'avancement de la préparation de la validation de la RDC ;**
- (4) Présentation du Rapport du Consortium « Makuta ya Maendeleo » ;**
- (5) Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (29 sept au 26 octobre 2021).**
- (6) Divers.**

Le Président estime que l'ordre du jour est lourd et demande qu'il soit allégé aux prochaines réunions de sorte que ces dernières ne durent pas plus de 2 heures.

III. DU DEROULEMENT DE LA REUNION

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du PV de la réunion du 29 septembre 2021.

Les membres ayant reçu le projet dans le délai réglementaire, le Président demande s'il y a des amendements reçus par le ST ou à enregistrer séance tenante. Aucun amendement n'ayant été enregistré, le PV est adopté à l'unanimité.

Délibération :

Le Procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 29 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Deuxième point à l'ordre du jour : Etat des lieux de la mise en œuvre du PTT 2021-2023 de l'ITIE-RDC

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National présente successivement les sous-points composant ce deuxième point.

Au sujet du rapport d'évaluation de l'exécution du projet Sicomines, le Coordonnateur National informe les membres qu'à ce jour, le ST a réceptionné les lettres contenant les commentaires et observations du BCPSC et de l'ACGT. Cependant, ces commentaires n'ont pas rencontré pleinement le questionnaire du Consultant ni apporté un surplus à la documentation.

Quant à la GECAMINES et à la société SICOMINES, elles n'ont pas jusque-là apporté leurs observations malgré l'expiration du délai leur accordé par le Comité Exécutif.

Ainsi, le Coordonnateur sollicite que le Comité Exécutif lève l'option sur ce qui doit être fait pour l'adoption et la publication de ce rapport.

Débats :

Un membre du collège des entreprises demande un délai supplémentaire de deux semaines pour permettre à la GECAMINES de transmettre ses commentaires au Consultant.

Un autre membre pense que, par rapport au tollé que ce rapport intérimaire a soulevé, il faut carrément décider car ceux qui doivent apporter les éléments ont plutôt opté pour une autre voie que d'apporter leurs éléments au Consultant. Il faut donc que le Comité Exécutif lève une option claire pour adopter ce Rapport.

Prenant la parole, le Président fait remarquer que comme les parties prenantes trainent les pas à apporter leurs réponses, alors il va falloir avancer. Il suggère que le Consultant intègre les amendements qu'il dispose. Par la suite, ce Rapport sera soumis au débat et adopté par le Comité Exécutif.

Un membre du Collège Société civile revient sur une lettre écrite par le Coordonnateur National et adressée au Représentant Pays de la GIZ dans laquelle il désapprouve la façon dont le draft non officiel du rapport intérimaire sur le Projet SICOMINES a fait l'objet d'un débat par certaines Organisations de la Société civile avec l'appui de NRGi.

Le Coordonnateur National, reprenant la parole à ce sujet, précise que le ST a constaté que NRGi a rassemblé les acteurs de la Société civile pour débattre sur un draft qui circule sur le net dans les réseaux sociaux et qui n'est pas la version officielle du Rapport. Pour l'intervenant, cette façon de procéder n'est pas normale. C'est pourquoi il a écrit à la GIZ, qui finance certaines activités du Plan de Travail de l'ITIE-RDC via NRGi. Aussi, il rappelle qu'à la réunion du C.E du 29 septembre 2021, il avait été décidé qu'il fallait d'abord laisser les parties déclarantes apporter leurs observations puis le Comité Exécutif devait déclarer recevable le Rapport, en débattre une fois pour toutes, l'adopter puis publier le Rapport définitif.

Un membre de la Société civile pense que la GECAMINES ferait mieux d'écrire au CE pour solliciter officiellement un délai supplémentaire pour transmettre ses réponses. Il estime que solliciter un délai séance tenante au Comité Exécutif, cela n'est pas normal. Il propose qu'un délai de 3 à 4 jours maximum soit accordé à la GECAMINES pour transmettre ses réponses au C.E.

Un délégué des Entreprises trouve que le délai de 3 ou 4 jours est trop court pour faire des analyses économiques et apporter les réponses. Il sollicite un délai d'une semaine.

Un membre de la Société civile, pense qu'une semaine serait trop longue, ce d'autant que le travail est déjà fait selon les propos du représentant des entreprises.

[Signature]

[Signature]

Un autre membre pense que le rapport devait être adopté en l'état puis envoyé aux parties prenantes pour les commentaires.

Le Président pense que si une fois le Rapport est adopté, on ne peut plus y faire des commentaires.

Le CN pense à son tour que le CE peut recevoir le rapport sans l'adopter, quitte à ce qu'il soit envoyé aux parties prenantes pour amélioration et, finalement, le rapport revient au CE pour son adoption.

Un autre membre pense que l'on peut accorder 5 jours ouvrables à toutes les parties prenantes, y compris la GECAMINES, par une lettre de rappel à signer par le Président du CE.

Le Président propose un délai de 5 jours, soit au plus tard mardi le 02 novembre 2021.

S'agissant du **Rapport sur la divulgation des contrats** ainsi que du **Rapport sur le Manuel des procédures**, le Coordonnateur National, rappelle que ces deux thématiques avaient été soumises au GTT pour approfondissement de sorte à rassurer le Comité Exécutif si les améliorations proposées par les parties prenantes avaient été intégrées par les Consultants.

Il souligne, par ailleurs, que le GTT a déjà travaillé sur ces deux Rapports et rassure que toutes les améliorations ont été prises en compte par les Consultants.

Particulièrement en ce qui concerne le Manuel de procédures, il fait observer que les questions telles que l'Assurance maladie et honoraires de fin de contrat ont été élaguées du Manuel par le Consultant en insistant sur le fait que le Consultant apporte la preuve de son affiliation à une mutuelle de santé.

Le Coordonnateur National sollicite que ces deux Rapports soient adoptés formellement par le CE.

Le Président souhaite qu'à la prochaine réunion, le GTT fasse une démonstration de l'intégration des améliorations par le Consultant.

Enfin pour ce qui est du Rapport thématique sur la Redevance minière, le CN informe les membres que le projet a été déposé par le Consultant. Il sollicite du CE l'autorisation de le partager avec les parties prenantes pour recueillir leurs améliorations.

Délibérations :

- ***S'agissant du Rapport d'évaluation du Projet SICOMINES : Après échange de vues, le CE accorde un délai de 5 jours aux parties concernées pour transmettre leurs commentaires au Consultant. La date de clôture de réception des commentaires des parties concernées est fixée au 02 novembre 2021 au plus tard.***
- ***Quant au Rapport sur la divulgation des contrats et au Manuel des procédures : le CE reçoit les deux documents, mais renvoie leur adoption formelle à la prochaine réunion au cours de laquelle le GTT lui présentera l'état complet d'intégration des améliorations par les Consultants.***
- ***Pour ce qui est du Rapport sur la redevance minière : Le CE marque son accord pour son partage avec les parties prenantes pour amélioration, avant son adoption.***

Troisième point de l'ordre du jour : Préparation de la validation de la RDC

Le CN informe les membres qu'une série d'activités est projetée au cours du dernier trimestre 2021 pour finaliser la préparation de la validation. Au nombre de ces activités figure la collecte complémentaire des données sur la propriété effective en vue d'actualiser le répertoire des propriétaires réels des entreprises. A ce sujet et conformément à la décision du Comité exécutif, les lettres ainsi que les formulaires ont été envoyés aux Entreprises et leurs réponses sont attendues au plus tard le 15 novembre 2021. Pour ce faire, le CN sollicite l'accompagnement du Collège des Entreprises.

Pour ce qui est des autres activités, le CN informe les membres qu'en vertu du nouveau modèle de validation, le ST est à pied d'œuvre dans le remplissage progressif des fiches de validation. Il complète le point en disant que le ST projette d'organiser des ateliers de formation sur le nouveau Guide de validation et l'auto-évaluation à Kinshasa, Lubumbashi et à Kolwezi.

Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation du Rapport d'analyse du Consortium « Makuta ya maendeleo ».

Le Président accorde la parole à M. Fabien MAYANI, invité par le C.E pour lui présenter le Rapport d'analyse sur la redevance minière publié par le Consortium « Makuta ya maendeleo ».

Prenant la parole, le représentant du Consortium fait son exposé en décrivant la constitution du Consortium « Makuta ya maendeleo » qui comprend sept (7) Organisations Non Gouvernementales qui font les recherches, les analyses des informations factuelles sur la gestion des revenus infranationaux du secteur extractif. Il dit que le rapport s'est penché sur la question de la gestion et de la collecte de la redevance minière en ce qui concerne les quotités de 25% revenant aux Provinces, 15% aux ETD ainsi que la quotité de 10% due au Fonds minier pour les générations futures (FOMIN).

Revenant sur la question traitée dans ce Rapport, il précise que ce dernier analyse le Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020 à la lumière des mesures correctives issues de la dernière validation de la RDC préconisées par le Conseil d'Administration de l'ITIE.

Il a décrit les objectifs de ces analyses qui visent à promouvoir l'utilisation des données du Rapport assoupli ITIE et à susciter le débat public sur la collecte et l'allocation de la redevance minière ainsi que son impact sur le développement local.

Les principaux résultats de l'analyse de ce rapport du Consortium peuvent être résumés comme suit :

- Ecart entre la déclaration des paiements des entreprises et les recettes déclarées par certaines ETD qui ont fourni les informations ;
- Absence de déclaration de certaines quotités de la redevance minière, notamment de 15% des ETD et de 10% du FOMIN ;
- Très peu de déclaration de FOMIN qui serait justifié selon les entreprises par le fait qu'il n'y a pas encore des mandataires du FOMIN ;

- Insuffisance de désagrégation des paiements des recettes par ETD et écarts non expliqués entre les chiffres figurant sur les notes de débit des divisions des mines et dans le Rapport assoupli ;
- Absence d'informations détaillées sur l'impact du Covid-19.

Enfin, les analyses du Rapport ont abouti à des recommandations ci-après :

- Corriger les lacunes constatées ci-dessus ;
- Classer les différents opérateurs miniers assujettis à la redevance. Selon le Consortium, le Rapport assoupli ITIE ne l'a pas dégagé.
- Mettre sur pied un mécanisme de suivi et de contrôle de la collecte des revenus de la redevance minière des provinces et des ETD ;
- S'assurer que le rapport thématique sur la redevance minière en cours d'élaboration par un Consultant indépendant inclut les déclarations de paiement et des recettes par ETD et par projet minier ;
- Accélérer le processus de publication de l'Arrêté Interministériel portant modalités de répartition et de gestion des quotités de 15% et de 25% de la redevance minière ;
- Solliciter du Gouvernement l'amélioration du cadre opérationnel de gestion du FOMIN.

Débats :

Le Coordonnateur National sollicite du CE que ce rapport soit versé au GTT pour analyse approfondie. Il précise à cet effet que dans le Rapport de cadrage du Rapport assoupli, les ETD n'étaient pas retenues comme parties déclarantes. Cependant, à partir du constat fait sur le terrain au moment de la collecte des données, le CE a pu intégrer les déclarations disponibles de certaines ETD.

Un membre du Collège Institutions publiques pense qu'il n'est pas nécessaire de revoir le Décret. Il soutient que l'article 2 du Décret portant statut, organisation et fonctionnement du FOMIN précise ses missions. Pour ce qui est des animateurs, il estime que les entreprises se réservent de payer parce qu'elles attendent la mise en place des animateurs du FOMIN pour pouvoir payer. Ce membre souligne la nécessité de faire un plaidoyer à cet effet pour la nomination de ces animateurs, d'une part, et d'autre part, pour mener les enquêtes afin de déterminer le mode de calcul sur ce qui doit être payé par les entreprises comme redevance aux ETD.

Un membre du Collège Entreprises extractives demande si le rapport thématique sur la redevance minière constitue une correction au Rapport assoupli ?

Un membre du Collège Société civile renchérit que ce rapport du Consortium Makuta ya Maendeleo soit versé au GTT. Aussi, il rappelle que le CE avait décidé que certaines recherches se fassent pour compléter et éclairer davantage certains points du Rapport assoupli. Il précise que les rapports qui traitent des matières thématiques font partie intégrante du Rapport assoupli. Il soutient que le CE attend l'opinion de l'IGF sur la certification de ce que les Régies financières ont déclaré.

Un autre membre du Collège Société civile revient sur le sujet des acteurs de FOMIN. Il pense que cette question n'est pas prise au sérieux par notre Gouvernement. Il s'interroge sur le retard pris pour désigner les animateurs d'une structure aussi importante que le FOMIN, alors que l'argent reste entre les mains des entreprises à cause de cette absence d'animateurs.

Pour le Président, il est important, dans ces analyses de Makuta ya Maendeleo, de dégager clairement les paiements versés aux ETD ainsi que les réalisations des ETD avec les fonds encaissés.

Le Coordonnateur National précise qu'effectivement le GTT va se mettre au travail pour dégager cela.

Délibération :

Après échange de vues, le CE décide de soumettre le Rapport du Consortium MAKUTA YA MAENDELEO au GTT pour les analyses approfondies.

Cinquième point de l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du CN ITIE-RDC (Du 27 Sept. au 26 Oct. 2021)

Le Président accorde la parole au Coordonnateur National qui précise que le Rapport financier avait déjà été envoyé à tous les membres du Comité Exécutif. Ce rapport présente la situation financière du 27 septembre au 26 octobre 2021, ventilée comme suit : Encaissements 148.366 USD contre 94.533 USD de dépenses, soit un solde de trésorerie de 53.833 USD.

Après présentation, le CN dit que le ST n'a reçu aucune observation ou amendement et sollicite que le rapport soit approuvé.

Le Président demande s'il y a des observations séance tenante.

Un membre fait remarquer que le Rapport de la situation financière indique qu'il y a des dettes des loyers du ST. Il souhaite avoir des explications quant à ce.

Le Coordonnateur National confirme qu'il y a trois mois de retard de loyers. Cela est dû au fait que la date de réception des factures des Bailleurs tombait à la clôture du mois avant le versement de la dotation par le Gouvernement. Aussi, il fait observer que le ST attend toujours le feed-back du Ministère des Finances pour la dotation de l'ITIE-RDC qui doit permettre de régler cette dépense.

Délibération :

Le rapport de la situation financière du Comité National du 27 septembre au 26 octobre 2021 est approuvé par le Comité Exécutif.

IV. DE LA CLOTURE DE LA REUNION ET DE LA FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Les points inscrits à l'Ordre du jour étant épuisés à 15h55, le Président lève la séance de la réunion qui avait commencé à 14h20.

Fait à Kinshasa, le 28 octobre 2021

Rapporteur

Jean-Jacques KAYEMBE

Coordonnateur National

Président du Comité Exécutif

Christian MWANDO NSIMBA KABULO

Ministre d'Etat, Ministre du Plan